Image not found or type unknown

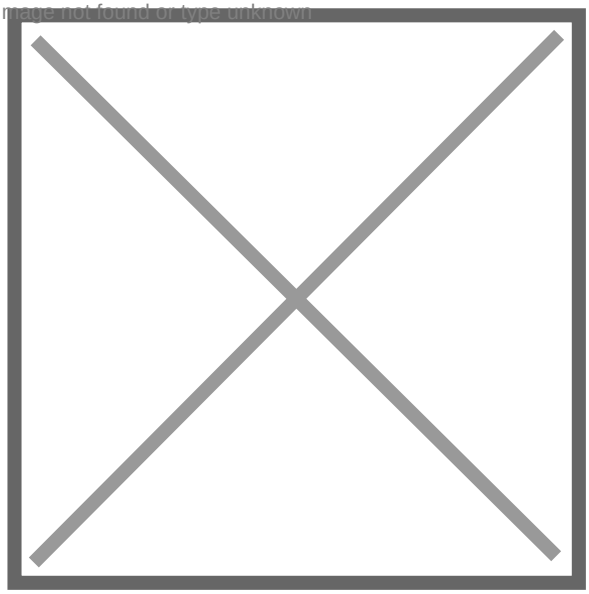

Mariage de mineur avec un étranger

Par **hafidhking93**, le **21/12/2010** à **19:21**

Bonjour,
J'ai 15 ans et 3 mois et je souhaite me mariée avec un homme majeur, qui vit à l'étranger en Tunisie . Pour ce marié il nous faut une capacité de mariage, parce que je suis mineur il faut l'accord du procureur, même si mes parent sont d'accord . Nous avons pris un avocat, on a fait un dossier qui a été envoyer à la gendarmerie, mes parent et moi . J'ai été convoquer par la gendarmerie, on a pas de motif grave . Mes parents sont d'accord . Le dossier devrait être envoyer au procureur en fin d'année et c'est le procureur qui acceptera ce mariage ou pas . Je voudrais donc savoir si il y a des personnes qui on eu l'accord a l'age de 15 ans ?

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **19:23**

j'espère que non surtout pour épouser un majeur que la mineure connait à peine.

La loi interdisant de se marier à partir de 15 ans comme avant, a justement été votée pour des cas comme le votre pile poil (une gamine, un majeur, un pays où on marie de force les gamines avec des majeurs)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés